



Procuration pour retrait carte de séjour

Par **nadoura**, le **01/09/2017** à **13:45**

Bonjour,

Ma maman est très malade et totalement incapable de sortir très longtemps. Elle ne peut plus vivre seule. Je m'occupe d'elle à mon domicile. J'ai dû faire changer l'adresse sur sa carte de séjour de 10 ans encore toute valide. J'ai dû donc repasser par toute la procédure : récépissé, etc.

Je n'ai pas encore reçu sa convocation pour retirer la nouvelle carte avec la bonne adresse. Elle ne pourra jamais se déplacer jusqu'à la Préfecture.

Existe -il une circulaire (comme celle du 10/01/2000 pour la carte d'identité) qui permettent la procuration écrite pour retrait de carte de séjour dans des cas de force majeure ou des situation particulière ?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **02/09/2017** à **18:13**

Bonjour,

Posez la question à votre préfecture.